

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Délégation à la Mer et au Littoral
Pôle des Capitaineries des ports régionaux
Capitainerie du port de Boulogne-sur-Mer

**AVIS LOCAL
À LA NAVIGATION
DU SITE
DE BOULOGNE-SUR-MER
N° 048/2020**

**PORT DE BOULOGNE-SUR-MER
Inspection Radier et porte Aval de l'écluse Sanson
Réf. : Décision d'Exploitation N° B 56/2020**

Dans le cadre des travaux d'inspection de l'écluse Sanson par scaphandriers du **lundi 29 juin au jeudi 02 juillet 2020** les consignations suivantes seront appliquées pendant toute la durée des inspections .

Jours d'interventions	Horaires des interventions par scaphandriers	Sassements de l'écluse Sanson supprimés inclus
29/06/20	De 08h30 à 16h00	De E 09H10 à S 11H25
30/06/20	De 09h30 à 17h00	De S 09H33 à S 12H33
01/07/20	De 10h00 à 17h00	De E 09H58 à S 13H43
02/07/20	De 10h40 à 17h00	De E 11H07 à S 14H52

Pendant les consignations et suppressions de sassements les portes seront disposées selon différentes positions pour la réalisation des interventions. Les navires pourront franchir l'écluse Sanson aux horaires des toutes portes ouvertes.

La société VCMF sera en charge des travaux subaquatiques et de l'installation du dispositif de signalisation des plongeurs(pavillon alpha) dans la zone; une liaison VHF sera mise en place en permanence entre la capitainerie et le surveillant de plongée pendant la durée des travaux. Il est demandé aux usagers de ne pas s'approcher de la zone d'intervention.

Boulogne-sur-mer, le 25 juin 2020
Le Commandant Adjoint du port
G. Bommelaer

